

PROCÉDURE STANDARD

PROCÉDURE N° :EXP0001

RÉVISION : 06 PAGE:1de 12

Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce

TITRE :

Avis : Les informations contenues dans ce document sont la propriété de Kennametal Inc. et/ou d'une filiale de Kennametal Inc. et peuvent contenir des informations propriétaires ou des secrets commerciaux et des droits de propriété intellectuelle. Elles vous ont été soumises en toute confidentialité pour être utilisées en interne au sein de Kennametal dans un but spécifique et ne peuvent être utilisées que dans ce but. La reproduction, la distribution et l'utilisation de cette procédure, en tout ou en partie, ainsi que la communication de son contenu à des personnes non autorisées sont interdites. Tous les droits sont réservés.

Cette page est un registre de toutes les révisions de la procédure.			Pour plus de commodité, la nature de la révision est brièvement indiquée dans les remarques. Veuillez revoir la procédure afin de vous assurer que vous comprenez parfaitement tous les changements, ajouts ou suppressions pertinents. Sauf indication contraire, cette révision		
REV	PAR	PAGES	REMARQUES		
05	Mike Waldrop	3,7,9	Suppression de Jeff Black et remplacement par Mike Waldrop, autres mises à jour mineures de la formulation générale. Ajout de l'Iran à la liste des pays sous embargo. Élargissement de l'embargo à la région de Crimée en Ukraine. Ajout de restrictions concernant les utilisateurs finaux et les utilisations finales en Chine, au Venezuela et en Russie. Suppression des restrictions strictes sur le Soudan. Ajout d'informations sur les contrôles technologiques européens. Ajout d'informations supplémentaires concernant les ventes de systèmes d'armes. Restrictions nationales modifiées pour le Cambodge et la Turquie		
06	Mike Waldrop				
07	Mike Waldrop				
REV	ÉMIS PAR	APPROUVÉ PAR	DATE D'APPROBATION		
00	Mike Waldrop	Kevin Nowe	01/24/2014		
01	Mike Waldrop	Kevin Nowe	02/11/2015		
02	Mike Waldrop	Kevin Nowe	09/23/2015		
03	Mike Waldrop	Kevin Nowe	04/01/2016		
04	Jeff Black	Michelle Keating	08/25/2017		
05	Mike Waldrop	Michelle Keating	03/08/2019		
06	Mike Waldrop	Michelle Keating	02/05/2021		
07	Mike Waldrop	Michelle Keating	01/24/2022		

Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce

I. PORTÉE

La présente procédure de conformité pour les exportations et le commerce (la " Procédure ") entre en vigueur immédiatement et remplace la version précédente de la Procédure, datée du 5 février 2021 . Il est important de revoir cette Procédure pour comprendre les changements intervenus depuis sa dernière distribution et pour vous familiariser à nouveau avec elle de manière plus générale. Cette procédure s'applique aux activités menées par Kennametal Inc. et ses succursales, filiales et sociétés affiliées dans le monde entier (ci-après collectivement appelées "Kennametal").

Cette procédure se concentre sur le droit américain. Les lois des autres juridictions dans lesquelles Kennametal opère peuvent être applicables et doivent être respectées. En cas de conflit entre le droit américain et celui d'une autre juridiction, veuillez contacter le bureau de l'avocat général de Kennametal. Il est important de noter que cette procédure s'applique aux transferts transfrontaliers d'articles (matériel, logiciel et technologie) ou de services, que ces transferts se fassent ou non entre et parmi les filiales de Kennametal ou qu'ils impliquent des tiers. En outre, la procédure s'applique également aux transferts de technologie ou de code source de logiciel qui impliquent des personnes étrangères, comme décrit plus en détail ci-dessous.

Le département de conformité commerciale de Kennametal a mis en place un système de gestion des exportations, qui fournit une structure et des conseils pour assurer la conformité continue de Kennametal avec les lois applicables. Afin d'assurer l'efficacité du système de gestion des exportations de Kennametal, il est essentiel que les coordinateurs de conformité commerciale de chaque site de Kennametal, ainsi que tous les autres qui sont impliqués d'une manière ou d'une autre dans l'exportation de produits, de services et de technologies, comprennent parfaitement cette procédure et acceptent leur responsabilité d'assurer la conformité totale à tous ses aspects.

Si vous avez des questions concernant l'effet de cette procédure sur une transaction proposée particulière, veuillez contacter le département de conformité commerciale. Le fait de remplir et de soumettre le formulaire d'examen de conformité des exportations et des échanges commerciaux ci-joint permettra d'accélérer l'examen de la question et d'éliminer les retards causés lorsque des informations supplémentaires doivent être demandées.

II. TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

1. Les restrictions énoncées ci-dessous s'appliquent à la vente, à l'achat ou au transfert, par quelque moyen que ce soit, de produits, composants, logiciels et services de tous pays, ainsi qu'au transfert de la technologie permettant de produire, de développer et/ou d'utiliser ces produits.

2. Il est important de noter que le gouvernement des États-Unis considère le transfert de technologie pour produire, développer ou utiliser des produits comme une exportation régie par la réglementation américaine en matière d'exportation.

Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce

Pour cette raison, toute référence aux "produits" dans cette procédure inclut également les services et les informations techniques qui permettraient à une entreprise de produire, de développer ou d'utiliser les produits. En ce qui concerne certains types d'articles, tels que les articles liés à la défense et à l'armée, ou les transferts impliquant des pays ou des personnes sanctionnés, un large éventail de technologies et de services sont contrôlés, sans se limiter aux seules technologies liées à la production, au développement ou à l'utilisation des articles.

3. Cette procédure s'applique également : (a) au transfert de technologie et de code source de logiciel aux ressortissants étrangers aux États-Unis (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas citoyens américains ou résidents permanents légaux des États-Unis) et aux ressortissants étrangers situés dans les sites Kennametal dans le monde entier ; (b) à l'exportation d'un pays étranger vers un autre de certains produits fabriqués à l'étranger qui incorporent un contenu américain ; et (c) au commerce avec les pays, entités et personnes soumis à des restrictions ou à un embargo, comme décrit plus en détail ci-dessous.

4. De même, sans autorisation appropriée, Kennametal ne peut pas transférer la technologie ou le savoir-faire des États-Unis aux ressortissants de pays qui sont autrement soumis à des exigences de licence d'exportation pour cette technologie ou ce savoir-faire, quel que soit le lieu où ce transfert a lieu. Cela comprend, par exemple, le transfert de technologie contrôlée à l'exportation aux États-Unis à un employé étranger de Kennametal, à un étranger en affectation temporaire d'une filiale de Kennametal non américaine ou à un étranger visitant une installation de Kennametal ou assistant à une réunion avec des employés de Kennametal. À la lumière de ces restrictions, une planification préalable de la conformité doit être initiée avant d'approuver même le transfert temporaire au sein de l'entreprise de ressortissants non américains vers des installations Kennametal aux États-Unis, ainsi que le transfert temporaire d'employés dans le monde entier vers des pays dont ils ne sont pas citoyens ou résidents permanents.

5. Cette procédure s'applique également aux transferts de technologie en provenance et à l'intérieur de l'Europe. L'Europe prévoit un niveau de complexité supplémentaire car les transferts liés à une technologie contrôlée nécessitent souvent une licence d'exportation lorsqu'ils sont transférés entre les différents pays qui composent l'Union européenne. Alors que les articles non militaires peuvent circuler librement entre les États membres, chaque État membre maintient des exigences d'exportation uniques pour les articles et les technologies militaires. Pour plus d'informations sur ce sujet, veuillez contacter Petra Stockmann, responsable de la conformité commerciale de l'EMEA.

6. Cette procédure s'applique également aux technologies qui sont transférées entre des pays autres que les États-Unis et l'Europe. Toute technologie transférée qui est contrôlée à des fins militaires doit être examinée par le service juridique de Kennametal ou par le service de conformité commerciale.

7. Les restrictions d'accès aux systèmes d'entreprise de Kennametal doivent s'appuyer sur les autorisations et l'accès appropriés mentionnés dans cette section. Plus précisément, le système PLM de Kennametal a été mis en place pour

PROCÉDURE STANDARD

PROCÉDURE N° :EXP0001

RÉVISION : 06 PAGE:4de 11

Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce

éviter la possibilité de transferts de technologie non autorisés de dessins de produits contrôlés à des ressortissants étrangers.

III. LES PAYS SOUS EMBARGO, LES PAYS SOUMIS À DES RESTRICTIONS ET LES ENTITÉS SOUMISES À DES RESTRICTIONS

Pour diverses raisons, il existe des groupes de pays avec lesquels le commerce est spécifiquement interdit ou restreint. Les transactions commerciales avec ces pays, y compris la vente/l'exportation de produits vers ces pays et l'achat/l'importation de produits en provenance de ces pays, sont spécifiquement restreintes comme suit :

1. Pays sous embargo -

<u>Pays</u>	<u>Interdictions</u>	<u>Notes</u>
Cuba	Toutes les transactions	1.A
Iran	Toutes les transactions	1.A
Corée du Nord	Toutes les transactions	1.A
Syrie	Toutes les transactions	1.A
Venezuela	Toutes les transactions avec le gouvernement du Venezuela	1.B.

- A. Ces pays (y compris leurs gouvernements, leurs sociétés et leurs ressortissants) sont soumis à des restrictions globales de contrôle des échanges, et Kennametal ne mène donc généralement aucune transaction avec ou impliquant ces pays. Veuillez contacter le département de conformité commerciale ou le bureau de l'avocat général pour obtenir des conseils ou pour toute question.
- B. Le gouvernement du Venezuela est soumis à un embargo et il est donc interdit aux ressortissants américains de s'engager dans pratiquement toutes les transactions avec le gouvernement et toute entité qu'il possède. Kennametal ne mène généralement pas de transactions avec ou impliquant le Venezuela. Veuillez contacter le département de conformité commerciale ou le bureau du conseiller général pour obtenir des conseils ou pour toute question.

2. Pays à restrictions Kennametal -

<u>Pays</u>	<u>Interdictions</u>	<u>Notes</u>
Afghanistan	Utilisateur final/Restrictions	2.A
Arménie	Préoccupations relatives à l'utilisation finale militaire et de	2.A

PROCÉDURE STANDARD

PROCÉDURE N° :EXP0001

RÉVISION : 06 PAGE:5de 11

Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce

Azerbaïdjan	Préoccupations relatives à l'utilisation finale militaire et de	2.A
Biélorussie	Préoccupations relatives à l'utilisation finale militaire et de	2.A
Birmanie/Myan	Utilisateur final/Restrictions	2.A
République centrafricaine	Préoccupations relatives à l'utilisation finale militaire et de	2.A
Cambodge	Préoccupations relatives à l'utilisation finale militaire et de défense	2.A
Chine	Parties élargies sanctionnées. Utilisation finale militaire et de défense et préoccupations des utilisateurs finaux	2.C
Congo	Préoccupations relatives à l'utilisation finale militaire et de	2.A
Cyprès	Utilisateur final/Restrictions	2.A
Érythrée	Préoccupations relatives à l'utilisation finale militaire et de	2.A
Irak	Utilisateur final/Restrictions d'utilisation finale	2.A
Haïti	Utilisateur final/Restrictions d'utilisation finale	2.A
Liban	Préoccupations relatives à l'utilisation finale militaire et de	2.A
Libye	Préoccupations relatives à l'utilisation finale militaire et de	2.A
Territoires palestiniens	Utilisateur final/Restrictions d'utilisation finale	2.A
Russie	Parties élargies sanctionnées. Toutes les transactions militaires ou de défense (utilisation finale ou utilisateur final), certaines transactions	2.B
Somalie	Préoccupations relatives à l'utilisation finale militaire et de	2.A
Sud-Soudan	Préoccupations relatives à l'utilisation finale militaire et de	2.A
Sri Lanka	Préoccupations relatives à l'utilisation finale militaire et de	2.A
Soudan	Préoccupations relatives à l'utilisation finale militaire et de	2.A
Turquie	Activités liées au forage offshore d'hydrocarbures sont autorisées par la république de Chypre.	

PROCÉDURE STANDARD

PROCÉDURE N° :EXP0001

RÉVISION : 06 PAGE:6de 11

Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce

Ukraine	Toutes les transactions dans la région de Crimée sont interdites.	2.B
Venezuela	À moins que l'EAR99, ou contrôlé uniquement à des fins d'AT ou de CC, la plupart des produits ne peuvent être exportés sans licence	2.D
Yémen	Utilisateur final/Restrictions d'utilisation finale	2.A
Zimbabwe	Préoccupations relatives à l'utilisation finale militaire et de	2.A

- A. D'autres pays sont soumis à des restrictions de contrôle des échanges dont la portée est plus limitée. Il s'agit notamment de restrictions totales ou partielles des activités commerciales de défense avec ces pays, de restrictions basées sur l'utilisation finale ou l'utilisateur final, de sanctions limitées ou de restrictions européennes liées au commerce. Pour toute transaction proposée impliquant ces pays, contactez le département de conformité commerciale à l'adresse Mike.Waldrop@Kennametal.com et joignez les informations demandées à la dernière page de cette procédure.
- B. Certaines transactions vers la Russie et l'Ukraine sont limitées par les États-Unis et l'UE.
- (a) Pour la Russie, les transactions restreintes sont celles liées au secteur bancaire, à l'exploration pétrolière, à l'exploration gazière, à l'utilisation finale militaire et à l'utilisateur final et la défense.
- (b) Pour l'Ukraine, TOUTES les transactions vers la région de Crimée sont interdites.
- (c) L'extension de la vérification des entités militaires par les partis sanctionnés exige qu'un examen plus approfondi soit accordé à la propriété et aux sociétés liées
- (d) Toutes les transactions à destination de ces régions doivent faire l'objet d'un examen de conformité commerciale en contactant Petra.Stockmann@kennametal.com et en incluant les informations demandées à la dernière page de cette procédure.
- C. Chine - Alors que la législation américaine autorise généralement les exportations et les réexportations d'articles

Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce

commerciaux vers la Chine, les États-Unis et l'Europe ont mis en place un embargo global sur les armes à destination de la Chine qui interdit, en l'absence d'une dérogation présidentielle américaine, toutes les exportations ou réexportations d'articles de défense, de services de défense et de données techniques connexes vers la Chine ou vers des ressortissants chinois ; toutes les importations temporaires aux États-Unis d'articles de défense en provenance de Chine ; et tout courtage d'articles de défense et de services de défense impliquant la Chine. En outre, l'exportation et la réexportation de plus de 30 types d'articles commerciaux à double usage qui ne nécessiteraient pas autrement une licence du gouvernement américain pour être exportés ou réexportés vers la Chine nécessitent une licence si l'exportateur sait ou a des raisons de savoir que l'article est destiné à un usage militaire chinois ou à un utilisateur final militaire. En raison de ces exigences, toute affaire potentielle avec des clients chinois qui implique un lien quelconque avec des applications militaires ou de défense doit être soigneusement examinée par le département de conformité commerciale en contactant Gracie.Gu@kennametal.com et en incluant les informations demandées à la dernière page de cette procédure avant de s'engager dans l'affaire.

- D. Bien que le gouvernement du Venezuela soit soumis à un embargo américain, toutes les transactions avec des ressortissants vénézuéliens ou des sociétés privées vénézuéliennes ne nécessitent pas l'autorisation de l'OFAC. Toutefois, la vente de produits d'origine américaine classés comme autres que EAR99 ou contrôlés à des fins de lutte contre le terrorisme ou la criminalité, nécessitera une autorisation du ministère du commerce. En outre, l'exportation et la réexportation de plus de 30 types d'articles commerciaux à double usage qui, autrement, ne nécessiteraient pas de licence du gouvernement américain, seront exportés ou réexportés au Venezuela où il y a une utilisation finale militaire ou un utilisateur final militaire. Pour toute transaction proposée impliquant le Venezuela, contactez le département de conformité commerciale à l'adresse Mike.Waldrop@Kennametal.com et joignez les informations demandées à la dernière page de cette procédure.

3. Entités soumises à des restrictions -

En plus des pays sous embargo et des pays sous restrictions kennaméennes décrits ci-dessus aux points 1 et 2, les gouvernements publient périodiquement des listes de sociétés, de navires, de groupes et d'individus spécifiques dans de nombreux pays avec lesquels le commerce est interdit. Des sanctions globales ciblées sont également en place contre certaines personnes et entités identifiées impliquées

Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce

dans la prolifération des armes, le terrorisme, le trafic de stupéfiants et d'autres activités sensibles. Les listes pertinentes publiées par les différents gouvernements sont disponibles en ligne sur l'intranet de Kennametal à l'adresse <http://kds.kennametal.com> à partir de tous les ordinateurs connectés au réseau Kennametal. Tous les nouveaux comptes de clients et de fournisseurs doivent être passés au crible de chacune de ces listes, avant de lancer toute activité, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de transactions ou d'engagements avec des parties soumises à des restrictions. Un nouvel examen périodique des achats et des ventes aux clients existants est également recommandé, car les listes de parties soumises à des sanctions changent souvent.

Note sur les transactions basées sur SAP, SAP est configuré pour filtrer les entités lors de leur création et lors de l'exécution de transactions ultérieures. Si vous avez des questions concernant les entités restreintes, veuillez contacter le département de conformité commerciale ou le bureau de l'avocat général.

IV. DES INDICATEURS DE RISQUE ÉLEVÉS

1. Il existe d'autres situations dans lesquelles les transactions proposées doivent être examinées par le département de conformité commerciale ou le bureau de l'avocat général, avant de procéder à l'opération. Ces situations sont notamment les suivantes :

- A. Si les circonstances suggèrent un risque de détournement vers une destination ou un utilisateur final interdit ou sensible
- B. Si une vente comporte des circonstances suspectes ou douteuses, telles que l'absence des informations habituelles sur une transaction proposée, une demande d'utilisation d'un itinéraire inhabituel pour l'expédition ou des spécifications de produit inhabituelles qui ne sont pas conformes à l'utilisation finale déclarée du produit par le client.

2. Toute situation impliquant l'une des circonstances exposées ci-dessus, ou des circonstances similaires suggérant un éventuel détournement vers une partie, un lieu ou une utilisation finale non voulue, doit servir de signal d'alarme ou d'avertissement et doit donner lieu à une enquête immédiate adressée au département de conformité commerciale ou au bureau de l'avocat général avant de poursuivre. Dans ce cas, il convient de fournir à l'avance le plus d'informations possible sur le formulaire d'examen de conformité des exportations et des échanges commerciaux ci-joint.

V. MISSILES, ACTIVITES NUCLEAIRES, ARMES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES ET TERRORISME

PROCÉDURE STANDARD

PROCÉDURE N° :EXP0001

RÉVISION : 06 PAGE:9de 11

Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce

1. La législation américaine et cette procédure interdisent à Kennametal de s'engager dans toute activité qui soutient la conception, le développement, la production, le stockage ou l'utilisation de missiles, d'armes nucléaires, d'armes chimiques ou biologiques ou de certaines installations de recherche ou de production d'énergie nucléaire en dehors de la liste des pays ci-dessous. Toute activité liée à cette section doit être immédiatement discutée avec le département de conformité commerciale ou le bureau de l'avocat général car elle nécessitera une licence

Australie	Grèce	Norvège
Autriche	Islande	Portugal
Belgique	Irlande	Espagne
Canada	Italie	Suède
Danemark	Japon	Turquie
Finlande	Luxembourg	Royaume-Uni
France	Pays-Bas	États-Unis d'Amérique
Allemagne	Nouvelle-Zélande	

d'exportation.

2. En raison de la forte préoccupation que suscitent les activités susceptibles de favoriser la prolifération des armes de destruction massive (y compris les explosifs nucléaires, les armes chimiques et biologiques et les missiles) et le terrorisme, il convient de ne pas mener d'activités susceptibles d'apporter un soutien éventuel à de telles activités ou d'entraîner le détournement illégal de produits à de telles fins.

VI. LES MUNITIONS ET LES ARMES CONVENTIONNELLES

L'approbation préalable du département de conformité commerciale ou du bureau du conseiller général est requise pour l'importation ou l'exportation (directe ou indirecte) de produits, composants, services ou technologies qui sont spécialement conçus pour ou qui doivent être utilisés dans la production, l'entretien et/ou la vente de munitions (y compris les munitions et les armes conventionnelles) et pour la fabrication de ces produits ou composants, y compris les munitions, les armes à feu ou les composants de munitions ou d'armes à feu.

VII. RÈGLEMENTS ANTIBOYCOTT

Toute demande ou invitation à Kennametal de participer au boycott arabe d'Israël (ou aux boycotts de tout autre pays auquel les États-Unis ne participent pas) doit être immédiatement signalée au département de conformité commerciale ou au bureau de l'avocat général et ne pas être prise en compte de quelque manière que ce soit jusqu'à ce que des conseils soient fournis. Ces demandes proviennent très probablement de pays du Moyen-Orient et seraient probablement contenues dans des documents commerciaux tels que des demandes de devis, des bons de commande, des lettres de crédit ou une combinaison de ces documents, bien que les demandes puissent prendre n'importe quelle forme, et puissent même être orales. En voici quelques exemples : demandes de certification que les

Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce

marchandises ne sont pas d'origine israélienne ou demandes d'acceptation de ne pas traiter avec certains fournisseurs "sur liste noire". Kennametal est tenu de signaler rapidement au gouvernement américain les demandes reçues par Kennametal ou l'une de ses succursales, filiales ou sociétés affiliées, que ces affaires soient effectivement traitées ou non. Tous ces rapports sont coordonnés par le département de conformité commerciale et le bureau de l'avocat général.

VIII. LES DOCUMENTS D'EXPORTATION ET LES LICENCES

1. En plus des restrictions, considérations et interdictions prévues par la loi américaine qui sont discutées ci-dessus, il est impératif que les procédures de licence et de documentation d'exportation appropriées soient suivies pour toutes les exportations de tout pays afin de s'assurer qu'elles sont effectuées conformément aux procédures de Kennametal, aux lois du pays d'où l'exportation est effectuée et à toute autre loi qui pourrait s'appliquer. Par exemple, la législation américaine exige que les exportations en provenance des États-Unis satisfassent à certaines exigences en matière de documentation et autres, y compris, si nécessaire, l'utilisation d'une déclaration de contrôle de destination sur les documents d'expédition et la réalisation et le dépôt d'informations électroniques sur l'exportation (un enregistrement du système automatisé d'exportation lié à une transaction d'exportation). En outre, dans certains cas, il est nécessaire de demander et de recevoir l'approbation préalable des autorités américaines pour l'exportation ou la réexportation de certains produits ou pour les ventes vers certaines destinations. Les gouvernements d'autres pays ont des procédures d'exportation similaires qui doivent également être suivies le cas échéant.

2. Tout le personnel de Kennametal qui est impliqué dans l'exportation ou l'importation de produits, y compris la préparation des documents d'exportation ou d'importation, doit recevoir une formation appropriée, afin de s'assurer qu'il comprend les exigences associées à l'exportation de produits depuis ou à l'importation de produits dans son pays. Afin de programmer une formation sur la conformité en matière d'exportation ou d'importation ou de répondre à toute question concernant la documentation, les licences ou la formation requises, veuillez contacter directement le département de conformité commerciale.

Si vous avez des questions à tout moment concernant cette procédure ou son application à une transaction spécifique, veuillez contacter Mike Waldrop, Senior Manager, Ethics and Compliance Programs. par téléphone au +(01) 724.539.5147 ou par courrier électronique à Mike.Waldrop@kennametal.com, Le département de conformité commerciale fera tout son possible pour vous fournir une réponse rapide et ne refusera ni ne retardera de manière déraisonnable des opportunités commerciales légales.

Là encore, cette procédure doit être suivie dans tous les cas et sera mise à jour si nécessaire par le département de conformité commerciale. Le respect de cette procédure et des lois applicables en matière d'exportation, d'importation et de conformité commerciale des États-Unis et d'autres pays est extrêmement important ! Veuillez distribuer cette Procédure dans votre organisation, le cas échéant.

PROCÉDURE STANDARD

PROCÉDURE N° :EXP0001

RÉVISION : 06 PAGE:11 de 11

Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce

Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce

IX. Formulaire d'examen de la conformité des exportations et du commerce (produits, services, logiciels et technologies)

Toutes les demandes de renseignements effectuées dans le but de demander un examen de conformité des transactions, conformément à la procédure de conformité de Kennametal en matière d'exportation et de commerce (produits, services et technologies), doivent contenir les informations suivantes. Pour toutes ces demandes, veuillez remplir ce formulaire et l'envoyer par e-mail au groupe de conformité commerciale de Kennametal ou au bureau de l'avocat général.

1. Nom et lieu de résidence du représentant ou de la filiale de Kennametal qui effectue l'enquête.
2. Itinéraire d'expédition des produits, y compris le pays de destination finale.
3. Nom, adresse et secteur d'activité du client direct.
4. Nom, adresse et secteur d'activité de l'utilisateur final des produits, services ou technologies et de tout utilisateur intermédiaire des produits, services ou technologies, s'il est différent du client mentionné au point 3 ci-dessus.
5. Les produits, services ou technologies exportés et leur origine ou leur fabrication.
6. Utilisation finale prévue par le client pour les produits, services ou technologies.
7. Valeur (en dollars américains) des produits, services ou technologies exportés.
8. Le pourcentage (%) de la valeur indiquée au point 7 ci-dessus, qui représente le contenu américain du produit, si le produit a été fabriqué à l'étranger.